

Haute-Savoie



DECISION DU MAIRE

n° 58-2025

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : BATIMENT « MONT BLANC » / SUPERETTE - Etanchéité

Monsieur André GERVAIS, Maire de la Commune de ONNION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°55-2024 en date du 09 avril 2024 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée de son mandat pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, conformément à l'article L.2122-22-4 du C.G.C.T;

Vu la délibération n° 30-2025 en date du 8 avril 2025 approuvant le vote du budget 2025.

Vu la proposition de l'entreprise AMP Etanchéité pour le test d'étanchéité et de petites réparations provisoire.

CONSIDERANT l'installation de la nouvelle superette dans l'immeuble LE MONT BLANC pour une ouverture prévue en fin d'année.

CONSIDERANT la nécessité d'intervenir rapidement et provisoirement, à la suite de découverte de différentes fuites dans les locaux.

DÉCIDE

Article 1 : de mandater l'entreprise AMP Etanchéité, à La Tour, afin d'effectuer les travaux au tarif de 1669.17 € HT soit 2003.00 € TTC.

Article 2 : Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la commune d'Onnion au compte 21318 chapitre 21.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de la Haute-Savoie.

Article 4 : Il sera porté à connaissance de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal

A ONNION

Le 01 décembre 2025

Le Maire,
André GERVAIS





AMP Etanchéité

354 route du Taney

74250 LA TOUR

Tél : 06.40.27.68.81 - - Email : info@amp-etancheite.fr

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 01/12/2025

ID : 074-217402056-20251201-DM_58_2025-AR



Devis N° 25000338

LA TOUR, le 29 novembre 2025

Adresse Chantier :

Bâtiment du Mont-Blanc
774 Route du Risse
74490 ONNION

Objet du devis

MAIRIE ONNION

207, Route de chateaublanc

74490 ONNION

TEST ETANCHEITE ET PETITES REPARATIONS PROVISoire

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>1</u>	<u>ETANCHEITE</u>				
1.1	Installation, déplacement et manutention des matériaux	For	1,00	75,90	75,90
1.2	Application d'un primaire d'accrochage sur la tête de murs (acrotère)	MI	20,10	4,84	97,28
1.3	Fourniture et pose d'un lés d'étanchéité soudé sur acrotère béton en guise de protection provisoire et en remplacement de couvertines non réalisées - NOTA : des traces de bitume peuvent apparaitre sur l'avant de la façade, nettoyage hors LOT	MI	20,10	33,88	680,99
1.4	Réalisation d'un test fumigène sur la terrasse au dessus de la supérette et rédaction d'un rapport de visite avec analyse de la nature du complexe	For	1,00	815,00	815,00
	S/T ETANCHEITE				1 669,17

Total H.T.	1 669,17
Total T.V.A. 20,00 %	333,83
Total T.T.C.	2 003,00
Net à payer (Euro)	2 003,00

Offre valable 60 jours. Les prix TTC sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur.
Clause de réserve de propriété: le matériel et les matériaux demeurent la propriété de AMP jusqu'à paiement des sommes dues
La signature du devis implique l'acceptation de nos conditions générales de vente.

Pour l'acceptation, nous retourner ce devis signé avec bon pour accord.
Versement d'un acompte de 30% à la commande.

A : *ONNION*

le : *11/12/2025*

Mode de Règlement

Bon pour accord -

Reglement après réception de votre facture

354 route du Taney - - 74250 LA TOUR - Tél : 06.40.27.68.81 - - Email : info@amp-etancheite.fr

SARL au capital de 10.000 € - SIRET : 84858573300027 - APE : 4399A - TVA Intracommunautaire : FR68585733

Devis N° 25000338

Nom, Prénom :

Bon pour Accord Travaux :

Signature Client :



André Genard

Mairie d'Onnion

